



Groupe consultatif déchets

Compte-rendu du 27 avril 2016

Ordre du jour / déroulement de la séance

- Déchets et réglementation
- Evolution des collectes: enjeux et témoignages de 2 collectivités
- Questions - échanges

Sommaire

Introduction	1
Partie 1 - Déchets et réglementations	3
Les obligations des collectivités	4
Les applications concrètes de la Prévention des déchets au niveau local	5
Questions - échanges avec les membres du Groupe consultatif déchets :	
Q1- sur les déchets verts : coût et valorisation	6
Q2- sur les déchets verts : que font les services techniques des communes ?	6
Q3- sur la vente en vrac : les difficultés rencontrées ?	6
Q4- Sur la réduction des emballages : les réglementations sanitaires, les AMAP.	7
Partie 2 - Enjeux sur les évolutions des collectes et témoignages collectivités	
Objectifs et enjeux des évolutions de collectes sur Erdre & Gesvres	7
Constats sur Erdre & Gesvres	7
Echanges avec le Sirdomdi et Questembert Communauté :	
La collecte des OMr en C0.5: résultats, comportement des habitants, communication mise en place	7
La collecte des OMr en C0.5: dérogation préfectorale	9
Les dépôts sauvages	9
La collecte des emballages en bacs et les erreurs de tri	10
La collecte en Régie : avantages et inconvénients	11
Questions - échanges avec les membres du Groupe consultatif déchets	
Q1- La règle de dotation des bacs	11
Q2- Communication sur le calendrier de collecte et application Smartphone	11
Q3- La collecte au C0.5 des OMr l'été	11
Q4- La collecte au C0.5 des OMr et la réduction des déchets	12
Q5- Les moyens de lutte contre les incivilités autour des Points d'apport volontaire	12
Q6- Comparaison des coûts entre les 3 territoires	13
Q7- La collecte au C0.5 des OMr pour les cantines ?	13
Q8- Les sacs jaunes « numérotés »	13
Questions à étudier dans le cadre de l'étude technique	13

Glossaire

C0.5 : collecte toutes les 2 semaines

C1 : collecte toutes les semaines

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

RI : Redevance Incitative

Taux de présentation des bacs : nombre de bacs présentés à la collecte sur le nombre total de bacs attribués aux usagers.

Introduction de Jean-Paul Naud

« Cette réunion a pour objectif de tous nous/vous aider à monter en compétences sur la question des déchets en expliquant plus en détail qu'à la précédente réunion de quoi il retourne en matière de réglementation en France pour les collectivités, ce qui est mis en œuvre sur le territoire d'Erdre & Gesvres pour répondre aux enjeux que les réglementations imposent aujourd'hui et à l'avenir.

Cette présentation a encore une fois une vocation pédagogique : la présence de 2 collectivités locales, dont je remercie encore vivement la présence, va également contribuer à la montée en connaissance de l'assemblée. Les collectivités témoins nous raconteront l'impact du passage en C0.5 pour la collecte et les usagers sur leurs territoires et également le fonctionnement de la régie pour le territoire de Questembert.

Enfin, à l'issue de cette réunion où une large place sera faite aux échanges, nous tâcherons de noter toutes les questions que le débat - les échanges auront suscités afin que le bureau d'études qui accompagne la collectivité d'Erdre & Gesvres puissent en tenir compte dans son étude et vous apporte des éléments de réponse à la prochaine réunion en juin. »

Tour de table :

- Marc Janin, ingénieur ADEME
- Vincent Potin, bureau d'études AJBD
- Fabienne Landreau, chargée de la Prévention à la CCEG
- Jacky Bourget, Président et Samuel Potiron, directeur du Sirdomdi
- George Boeffard, Vice-Président et Samuelle Marie, responsable service déchets Questembert Communauté

Présentation des collectivités

SIRDOMDI

Syndicat de collecte et de traitement des déchets, le Sirdomdi desservait 5 communautés de communes du Maine-et-Loire, soit 55 communes et environ 98 000 habitants (39 000 foyers). Au 15 décembre 2015, chaque communauté de communes s'est constituée en commune nouvelle, regroupées au sein d'une intercommunalité constituée au 1^{er} janvier 2016 : "Mauges Communauté". Le Sirdomdi assume de manière transitoire jusqu'au 31 décembre 2017, la gestion des déchets pour Mauges Communauté.

Territoire semi rural



Compétences et missions :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives du verre, des papiers et des emballages ménagers recyclables),
 - Gestion des 15 déchèteries de son territoire, Tri et le traitement des déchets recyclables.
- Depuis le 1er janvier 2006, le traitement des OMr est transféré du Sirdomdi vers le syndicat mixte Valor3e.

Questembert Communauté
Territoire semi rural

Un territoire de 13 communes !



Compétences et missions :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives du verre, des papiers et des emballages ménagers recyclables),
 - Gestion de 2 déchèteries dans son territoire,
- Traitement local délégué au SYSEM, centre de tri, pré traitement mécano biologique et enfouissement dans le Morbihan.

Partie 1
Déchets et réglementation

Depuis la Conférence environnementale de septembre 2013, la France est engagée dans une transition vers l'économie circulaire.

Rareté croissante des ressources, enjeux sur l'approvisionnement énergétique du pays et changement climatique, obligent notre Société à sortir du modèle classique « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter) pour réduire la consommation de ressources et les utiliser de manière aussi efficace que possible.

L'ADEME, opérateur historique de la politique de prévention et de gestion des déchets et acteur engagé dans l'ensemble des piliers de l'économie circulaire, développe une stratégie d'intervention et met en place des dispositifs de soutien pour répondre aux objectifs de cette nouvelle politique déchets et de la loi de programmation sur la transition énergétique.





Avec les changements de paradigmes qui s'imposent, le service public doit se conformer à nombre de recommandations, de normes, de réglementations et de lois toujours plus contraignantes. La législation française avec les lois « Grenelle » et plus récemment, **la loi de transition énergétique pour une croissance verte** évolue constamment. Cette nouvelle loi organise la hiérarchie des modes de traitement des déchets en donnant la priorité à certains objectifs :

Prévention : Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et diminution des quantités de déchets d'activités économiques.

Réemploi : Il s'agit de développer la réutilisation des déchets électroniques et d'électro ménagers, les textiles, les éléments d'ameublement.

Valorisation matière : Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière des déchets non dangereux non inertes : 55% en 2020 et 65% en 2025.

Collecte : Harmoniser progressivement les schémas de collecte des collectivités territoriales et les couleurs des poubelles d'ici 2025 pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens.

Valorisation organique : Généraliser le tri à la source des déchets organiques pour que, d'ici 2025 chaque citoyen dispose d'une solution lui permettant de ne plus jeter ses déchets organiques avec les ordures ménagères résiduelles (collecte séparée, compostage de proximité, ...).

Extension consignes de tri : Trier et recycler tous les emballages plastiques avant 2022 pour l'ensemble du territoire : plastiques souples, films, barquettes, en plus des flacons et bouteilles comme aujourd'hui.

Energie / déchets : Valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés.

Tarification incitative : progresser vers la tarification incitative : 15M d'habitants en 2020 et 25M d'habitants en 2025.

Les obligations des collectivités

Intervention : Vincent Potin

Les collectivités ont en charge les déchets des ménages et ceux qui sont assimilés (provenant des commerces par exemple). De par leurs compétences, elles s'organisent pour respecter les priorités indiquées.

Toutes les collectivités doivent avoir un programme de prévention des déchets

Les collectivités définissent leur mode de collecte favorisant le recyclage. Elles établissent leur règlement de service. Elles ont néanmoins des contraintes vis-à-vis de l'hygiène publique : collecter une fois par semaine dans les zones agglomérées de plus de 2000 habitants.

Des plans départementaux et bientôt régionaux définissent des objectifs en termes de réduction et de mode de traitement.

Décret du 12 mars 2016

Les obligations des collectivités sont de collecter au moins une fois par semaine. Sauf :

Les zones agglomérées < 2000 habitants

Les zones collectées par apport volontaire

Les zones en collecte séparée ou avec un tri à la source des biodéchets.

Ce décret assouplit les modalités par lesquelles les préfets des départements peuvent accorder des dérogations à cette obligation de collecte hebdomadaire (cf. paragraphe « Dérogation préfectorale »).



Les applications concrètes de la Prévention des déchets au niveau local

Sur le territoire d'Erdre & Gesvres

De nombreuses actions de sensibilisation.

- Pour le grand public :
 - ◆ Plus de 80 actions proposées depuis 2010, plus de 1 300 participants cumulés
 - ◆ Différents contextes : lors d'événementiels nationaux (Semaine du développement durable, Semaine Européenne de la réduction des déchets) organisés par Erdre & Gesvres ou à l'initiative des communes : forum des associations, portes ouvertes pépinière...
 - ◆ Différents lieux : marchés, supermarchés, siège d'Erdre & Gesvres, jardineries, pépinière, bibliothèque, salle municipale, centre de tri de Treffieux, Recyclerie de Savenay
 - ◆ Différents thèmes : réduction déchets, achats maxi-mini déchets, consomm'acteur, compostage-paillage, accommoder les restes, déchets dangereux, couches lavables
- Pour les scolaires :
 - ◆ Plus de 200 classes sensibilisées : 185 primaires + 27 collèges dont 70 ont visité le centre de tri Treffieux
 - ◆ Compostage, consommation prévention
- Autres actions :
 - ◆ Sensibilisation en porte à porte : compostage partagé, rappel consignes de tri
 - ◆ Documents distribués notamment aux nouveaux arrivants : autocollant stop pub (taux d'équipement des boîtes aux lettres de 13% en 2013), réglette du tri, guide compostage, carnet courses, mémo tri prévention, mémo déchets dangereux, dépliant recyclerie, dépliant / affiche événementiel SERD
 - ◆ Relais dans différents supports : Erdre & Gesvres Actu, la Trivolution en action (biannuel joint avec la facture de redevance), bulletins municipaux, envoi de mailing en nombre...

Thématiques compostage / réemploi :

- Compostage partagé entre voisins : 4 sites en place (2 à Grandchamp des Fontaines en lotissement, 2 à Nort sur Erdre en pied d'immeuble).
- Compostage en établissement : 7 sites équipés / 11 écoles concernées, soit un cumul de 36 tonnes détournées de l'enfouissement.
- Caisson de collecte des déchets réutilisables dans 6 déchèteries
- Ouverture d'une recyclerie à Nort sur Erdre en novembre 2015 en partenariat avec le SMCNA (Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique)
- Cumul de 131 tonnes d'objets réutilisables collectés. En 2015 : 65% stock vente - 29% recyclage - 6% tout venant.

Pistes d'actions dans le cadre du territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets à l'échelle du SMCNA :

- Broyage : incitation à la location de broyeurs de déchets verts
- Lutte contre le gaspillage alimentaire avec des établissements scolaires
- Réparation : démarche répar'acteurs en partenariat avec Chambre des Métiers et une quarantaine d'artisans. Action de promotion des entreprises locales de la réparation prévue en octobre 2016

Sur le territoire du Sirdomdi





Sur le territoire de Questembert Communauté

A Questembert, une communication spécifique pour les nouveaux habitants est réalisée. La chargée de Prévention de la collectivité sensibilise les nouveaux habitants. Elle les identifie quand ils viennent chercher leur poubelle lors de leur installation. Ils connaissent la procédure et le mode de collecte grâce à la documentation que nous laissons chez les notaires, les agences et les bailleurs sociaux ...

En matière de mesures de sensibilisation, Questembert Communauté a mis en place une aide à l'achat de couches lavables. Sur présentation du ticket d'achat des couches, elle leur rembourse 20 % de la dépense, plafonnée à 200€.

Questions - échanges avec les membres du Groupe consultatif déchets

Question 1 : Michel LORILLON, Vigneux de Bretagne « Le volume de déchets verts récupéré en déchèterie est-il valorisé ? Combien cela coûte-t-il à la collectivité ? »

Elisabeth LUCAS, responsable service déchets CCEG : « 100% des 10 000 tonnes collectées par an sont valorisés sur le territoire d'Erdre & Gesvres via des agriculteurs locaux qui les compostent et les utilisent sur leurs champs. Malgré tout, cela coûte à la collectivité. Le coût annuel des déchets vert est d'environ 400 000 €TTC comprenant le transport et le traitement. Les déchets verts représentent 43% des tonnages de déchèterie et environ 30% des coûts de transport/transport. »

Jacky BOURGET, Président du Sirdomdi : « Sur notre territoire, nous avons jusqu'à maintenant un coût de traitement très intéressant de 2€ la tonne. Le coût annuel était de 220 000 euros. Depuis le changement de marché public, nous avons subi une hausse importante puisque le coût aujourd'hui est de 8€ la tonne. Le volume total annuel est de 11 000 tonnes soit autant que les OMR, c'est très impressionnant ! »

Samuelle MARIE, responsable service déchet Questembert : « A l'échelle de notre « petit » territoire, cela représente un coût de 25 000 € annuel. »

Jean-Paul NAUD : « La convention avec les agriculteurs consiste aujourd'hui à transporter les déchets verts, non broyés, chez les agriculteurs. Dans notre politique d'optimisation des déchèteries, nous faisons évoluer les choses comme sur la nouvelle déchèterie que nous venons d'ouvrir à Grandchamp des Fontaines. Nous broyons sur place les déchets verts et les transporter ensuite chez les agriculteurs pour réduire les coûts de transport. »

Question 2 : Patrick GUINE, Fay de Bretagne « Je suis paysagiste et j'ai une question concernant les déchets verts : les services techniques des communes sont-ils « exemplaires » dans leur pratique de réduction des déchets verts ? Ne peuvent-elles pas communiquer sur leurs pratiques ? »

Fabienne LANDREAU, chargée de mission prévention à la CCEG : « Pratiquement la moitié des 12 communes d'Erdre & Gesvres sont équipées d'un broyeur à déchets verts et certaines sont engagées dans la démarche « Zéro phyto » qu'elles peuvent faire connaître par des panneaux en entrée de ville. Au niveau de la Communauté de communes, nous essayons aussi de faire une gestion différenciée des espaces verts dans les parcs d'activités.

Question 3 : Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines « Une question pour le Sirdomdi : pour les 50 familles témoins « Zéro déchet », comment contournez-vous le problème de la rareté des commerces qui proposent de la vente en vrac ? Nous ici nous sommes obligés d'aller à Nantes. »

Jacky BOURGET : « Au niveau du dispositif « famille témoin » qui a démarré il y a 2 mois, nous n'en sommes qu'à l'étape du recensement de ce que possèdent les familles ! Mais pour répondre à votre question, nous observons au départ le même problème que vous. Cependant nous constatons que les choses changent. C'est un véritable état d'esprit. Pour preuve, certains petits commerces s'adaptent et commencent à proposer des solutions, à accepter par exemple que des clients viennent avec leur propre bocal. Pour l'expérience, nous avons mis en place une plateforme collaborative qui permet aux familles témoins d'échanger des « trucs et astuces », nous y apprenons beaucoup de choses ! »

Question 4 : Priscilla DECOTTIGNIES-COGNIES, Treillières « Sur le même sujet, je souhaitais dire que les réglementations sanitaires peuvent freiner aussi des bonnes volontés. Aller chercher son lait à la ferme « comme avant » n'est plus autorisé. On peut aussi parler du réseau des AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui favorisent également grandement l'achat en vrac bien au-delà de l'alimentaire habituel comme par exemple pour les produits ménagers. »

Partie 2 : Enjeux collectes CCEG et témoignages collectivités

Rappel objectifs et enjeux des évolutions de collectes pour la CCEG

Le projet d'évolution des collectes répond à un engagement des élus en 2012, d'étudier la possibilité de :

- Collecter les ordures ménagères toutes les 2 semaines (C0.5) ?
- Collecter les emballages en bacs ?
- Comparer la collecte réalisée en régie à une prestation privée

Trois objectifs :

- atteinte des objectifs nationaux réglementaires en matière d'environnement,
- maîtrise des coûts
- qualité du service.

Premiers constats du diagnostic Erdre & Gesvres du bureau d'études AJBD :

Vincent POTIN, bureau d'études AJBD :

Les habitants sortent en moyenne leur bac toutes les 3 à 4 semaines depuis 2012

Moins de 900 foyers* sortent leur bac plus de 26 fois par an (* sur 20 000 foyers présents toute l'année) soit 4.5%

Les camions de collecte parcourent **180 000 km par an actuellement (soit 170 tonnes équivalent CO2)**.

Le constat pose la question de l'adaptation des moyens (nombre de passages des camions de collecte) aux besoins (nombre de sorties des bacs par les habitants).

Témoignages des collectivités

Le service de collecte au Sirdomdi



Sirdomdi
COMUNAUTÉ DE DÉCHETS

Les services

- **Collecte bimensuelle en porte à porte**
 - Des OMR (depuis 2011)
 - Des EMHV
- **Collecte en apport volontaire**
 - Du verre
 - des Papiers-Revues-Journaux-Magazines
- **15 déchèteries**
 - Développement au maximum de la valorisation matière...
 - Optimisation du réseau en cours

Redevance Incitative depuis 2011

www.sirdomdi.com

27

1 seule grille tarifaire pour tous les usagers (sauf les professionnels qui n'ont pas accès aux déchèteries du territoire) et pas de levées dans la part fixe.

Collecte en bacs à pointe diamant : benne robotisée / chargement latérale par un prestataire

Dérogation de la préfecture de 6 ans

Le service de collecte à Questembert Communauté



Trier? ça vous botte?
Communauté de communes du Pays de Questembert (56)

> Les services :

- Collecte en porte à porte en C0.5
 - Omr (C1 juillet - août)
 - Emballages légers hors verre en sacs jaunes
- Collecte en apport volontaire du verre et du papier
- 2 déchèteries

> Redevance incitative en 2012
2011 : facturation à blanc
2013 : réduction collecte OM : C0.5

1 seule grille tarifaire pour tous les usagers et 12 levées dans la part fixe.
Service collecte et gestion des déchèteries en Régie, mono ripeur + 1 chauffeur

S.P. : Combien de fois les habitants sortent-ils leurs poubelles aujourd'hui ?

Jacky Bourget, Sirdomdi : Avant 2011, - de 10% des usagers sortaient leur bac à chaque collecte. Depuis 2011, les usagers sortent en moyenne leur bac toutes les 4 semaines. Nous n'avions pas imaginé obtenir un si faible taux de présentation des bacs.

Deux arguments ont fait mouche :
rendre un service au plus près des besoins des usagers
lutter contre le gaspillage et la pollution liés à la circulation des camions.

Samuelle Marie, Questembert Communauté : Aujourd'hui, les usagers sortent en moyenne leur bac toutes les 4 semaines. Nous sommes à 33 % de taux de présentation en collecte tous les 15 jours (c'est-à-dire qu'à chaque collecte, 1 bac sur 3 est présenté) et 94 % présentent leur bac 26 fois ou moins (malgré le C1 d'été).

S.P. : A l'époque, comment les gens ont-ils accueilli ce changement de fréquence ?

Samuelle Marie, Questembert Communauté : Chez nous, le changement de fréquence a été mis en place un an après la redevance incitative. Les habitants l'ont très bien accepté et l'ont vu comme une bonne chose puisque la diminution de fréquence s'est accompagnée d'une baisse de la grille tarifaire.

Nous avons communiqué sur cette baisse de fréquence dès la mise en place de la RI, les habitants s'y attendaient et s'y étaient préparés. Une grande majorité de gens a sorti son bac tous les 15 jours dès l'année de facturation à blanc.

Par contre, en ce qui concerne la période estivale, les gens ne s'y retrouvaient pas avec une collecte tous les 15 jours. En 2014, nous sommes donc repassés à une collecte hebdomadaire en juillet et août. Ce qui répond aux besoins de notre territoire concernant les résidences secondaires occupées surtout l'été (12 %) et aussi de nombreux commerces et restaurants. Cette solution arrange également les habitants qui partent en vacances l'été et qui peuvent rater le jour de la collecte plus facilement en C0.5.

Cette adaptation en période estivale a peu impactée notre budget.

Jacky Bourget : Au Sirdomdi, le changement de fréquence a été mis en place en même temps que la redevance incitative. Nous sommes restés en C1 pendant la facturation à blanc uniquement.



Nous avons expliqué aux usagers qu'avant la diminution de fréquence, déjà 70 % des usagers présentaient leur bac tous les 15 jours et seulement 10 % le présentaient à chaque collecte, souvent à moitié rempli. Le passage en C0.5 correspondait donc finalement à un service au plus près des besoins des usagers.

Au moment du passage en C0.5 et de la dotation des bacs comprenant 3 volumes de bacs : 140, 240 et 360 L, la majorité des foyers a pris un bac de 140 L (initialement pour foyers de 1 à 4 pers.). Les usagers n'ont pas demandé de bacs plus grands. Il y a même eu 1000 demandes de bacs plus petits et seulement 100 demandes de bacs plus grands. Car nous devons souligner que notre collectivité n'impose pas de règle de dotation, étant entendu que, pour nous, le volume de production de déchets d'un foyer ne dépend pas du nombre de personnes, mais plutôt de leur mode de vie et de consommation.

De fait, nous pensions avoir un afflux de demandes pour des bacs de 240 L. Ça n'a pas été le cas et nous sommes restés avec des bacs sur les bras dont nous avons changé le couvercle pour la collecte des emballages dans certains quartiers.

S.P. : A Questembert, vous avez mis en place une communication d'hyper proximité, en adressant des courriers aux habitants et en allant à leur rencontre pour aider les foyers qui sortaient leur poubelle plus de 26 fois par an?

Samuelle Marie, Questembert Communauté : Nous leur avons envoyé un courrier afin d'étudier avec eux pourquoi ils n'arrivaient à diminuer leur nombre de levées : était-ce un problème de tri, une incompréhension simplement du fonctionnement de la redevance et du mode de collecte ? Certains ont très bien réagi à notre courrier, d'autres l'ont très mal pris, ont perçu comme trop intrusive cette sollicitation.

Pourtant, nous avons pu solutionner des tas de situation grâce à ce contact direct. Nous avons notamment trouvé des solutions spécifiques pour certains publics souffrant de problèmes d'incontinence. Nous en avons testé 2 : les sacs pré payés rouges, comme pour les assistantes maternelles, et finalement 6 levées supplémentaires.

S.P. : La collecte en C0.5 a été possible par dérogation préfectorale. Quelles sont les attentes et les mises en garde de la Préfecture ?

Samuel Potiron, Sirdomdi : La Préfecture exige plusieurs choses :

- le maintien de l'hygiène publique avant tout, qui implique de mettre en œuvre les mesures adéquates pour garantir qu'il y aura toujours une solution pour les usagers, surtout en cas de production ponctuelle importante de déchets (fête familiale, déménagement, ...), ou d'oubli de sortir sa poubelle. Nous y avons répondu par deux mesures :

- 1 - une présence d'un véhicule, chaque semaine dans les communes,
- 2 - la possibilité, sur inscription auprès du Sirdomdi, de présenter des sacs en plus du bac (deux levées sont alors comptabilisées pour la redevance).

- un suivi de l'utilisation du service

- une collecte hebdomadaire des professionnels (sur demande).

La collectivité doit aussi s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets, par la redevance incitative, l'existence d'un Programme local de réduction, la distribution de composteurs...

S.P. : Cette « option » de présenter des sacs en plus du bac est-elle souvent utilisée ?

Samuel Potiron, Sirdomdi : Cela représente environ 170 demandes par mois, sur 22 000 bacs collectés, soit en moyenne 4 demandes par tournée de collecte. De plus, la moitié des usagers qui demande une collecte supplémentaire, au final, ne présente pas de sacs en surplus.

S.P. : Vous avez mis en place un registre des désordres sanitaires. De quoi s'agit-il ?

Samuel Potiron, Sirdomdi : Il s'agit d'un registre dans lequel sont notés les dépôts sauvages de déchets rencontrés sur le territoire (dans la nature, à côté des points d'apport volontaire, sur la voie publique...). Les 55 communes du Sirdomdi disposent d'un registre qu'elles doivent remplir et nous fournir chaque mois. Nous en faisons une synthèse une fois par an. En 2014, 82 % des registres étaient vides et seulement 259 dépôts sauvages ont été enregistrés dans 25 communes. Ce sont essentiellement des OMr et des recyclables.

Samuel POTIRON, Sirdomdi : Il est vrai qu'il peut y avoir une négligence de la part de certaines communes. Il faut être



S.P. : Ces résultats signifient-ils que vous avez peu de dépôts sauvages ou que les communes ne les déclarent pas toujours ?

Samuel POTIRON, Sirdomdi : Il est vrai qu'il peut y avoir une négligence de la part de certaines communes. Il faut être clair là-dessus. Mais une chose est sûre, depuis la mise en place de la RI et le passage en C0.5, nous n'avons pas observé en tout cas de dérives, de hausse ou de baisse des dépôts sauvages importantes ou même de recrudescence de brûlage. C'est peut-être propre à notre territoire qui est plus rural que le vôtre.

Les dépôts que nous trouvons ne sont pas situés en pleine nature mais plutôt autour des points d'apport volontaire ou dans les déchèteries. Nous en trouvons aussi sur la voie publique, mais ceci est lié à notre mode de collecte mécanique, sans ripeur. De fait la machine ne peut pas prendre un sac déposé à côté de la poubelle. C'est ce qui arrive parfois avec les nouveaux habitants qui le font une fois seulement généralement. Car, s'il n'a pas fait la démarche de s'inscrire pour une collecte supplémentaire, le sac est laissé sur place. L'utilisateur doit le remettre dans sa poubelle et attendre la prochaine collecte. Ou quand il arrive qu'il reste sur la voie publique, ce sont les agents municipaux qui finissent par les prendre. Mais c'est rare. Nous n'observons pas de débordements.

S.P. : Est-ce qu'à Questembert Communauté vous avez observé des dérives, une hausse des dépôts sauvages après le passage en C0.5?

Samuelle Marie, Questembert Communauté : Non, c'était bien une crainte des élus au départ, mais cela ne s'est pas avéré. Nous avons fortement accentué la surveillance, assermenté 3 agents qui dressent des procès verbaux en cas de dépôts sauvages (entre 15 et 20 par an), donc on pourrait même dire qu'aujourd'hui il y a plus de vigilance et donc moins de tolérance des dérives de comportement. Les usagers se font également la police entre eux. Car quand on fait des efforts, on supporte mal le mauvais comportement du voisin. Par contre, au début nous avons eu plusieurs contacts avec les territoires limitrophes dont les bacs de regroupement étaient situés à proximité de nos communes et qui se trouvaient remplis. Cela est plus lié à la redevance qu'au C0.5. Cette pratique s'est estompée au fil du temps, les choses sont rentrées dans l'ordre naturellement.

S.P. : Avec la collecte en bac des emballages, avez-vous observé une augmentation des erreurs de tri ?

Jacky Bourget, Sirdomdi : Nous avons observé un taux de refus dû aux erreurs de tri des habitants de 16% en 2014 avec les bacs, contre 10% dans les sacs. En 2015, le taux moyen de refus en bac est monté à 37%, contre 13% pour les sacs.

Samuel Potiron, Sirdomdi : Au Sirdomdi, je rappelle que nous avons un nombre de bacs pour les emballages limité. Seuls les usagers situés dans les écarts sont fournis en bacs pour les emballages, là où nous avons estimé que les foyers avaient plus de facilité de stockage et aussi parce qu'avec notre mode de collecte mécanisé, le camion dans les écarts pouvait collecter en même temps, au même passage, les OMr et les emballages légers. Ce qui génère un gain financier et justifie pour nous, le choix de la conteneurisation dans les écarts. Dans les bourgs, nous avons conservé les sacs pour limiter aussi l'investissement de départ.

S.P. : Quelle communication avez-vous mise en place pour remédier à l'augmentation des erreurs de tri ?

Jacky Bourget, Sirdomdi : La difficulté avec les bacs, c'est d'identifier ce qu'il y a à l'intérieur. Les sacs translucides permettent de voir ce qui est mis au tri, et de facilement refuser de collecter le sac en y apposant un autocollant. L'utilisateur peut alors de lui-même rectifier son tri, ou s'il ne comprend pas, appeler la collectivité.

Une caméra dans la cabine du camion permet bien de voir ce qui est vidé dans la benne avec les bacs, mais ce n'est qu'a posteriori. Il est cependant possible d'enregistrer, par son numéro de puce, le fait que tel bac présentait des déchets non conforme au tri. Il faudrait alors envoyer à chaque fois un "ambassadeur du tri" pour informer l'utilisateur. Nous le faisons parfois, mais pas systématiquement, surtout si des récurrences sont constatées.



S.P. : A Questembert, le service de collecte fonctionne en Régie. Pourriez-vous nous décrire les avantages et inconvénients que vous y trouvez ?

Samuelle Marie, Questembert Communauté : D'abord, il faut préciser que la régie existe depuis longtemps. C'était une volonté politique d'assurer en interne la gestion du service. Sincèrement, je ne pense pas que nous aurions pu mener à bien le projet RI et de baisse de fréquence aussi aisément si nous avions eu un prestataire.

Nos équipes connaissaient parfaitement le territoire, les lieux, les routes. Ils ont été très impliqués à chaque instant du projet, facilitant la communication avec les usagers. Ils les ont énormément rassurés. Ils nous transmettaient des tas de données, évitant les pertes d'informations qu'il peut y avoir avec un intermédiaire.

Tout le personnel a accepté facilement le changement et ils ont tous fait des efforts pour s'adapter. Les anciens chauffeurs ont bien accepté de devenir ripeur car désormais les équipes tournent une semaine sur deux, aux postes de chauffeur et de ripeur.

Et puis il faut dire aussi que la mise en place de la redevance incitative a aussi eu du bon car elle a permis de valoriser les métiers. Le personnel devenait visible, un interlocuteur de confiance à qui l'utilisateur s'adresse.

Questions - échanges avec les membres du Groupe consultatif déchets

Question 1 : **Dominique LEGOUT, Saint Mars du Désert** « **Pouvons-nous revenir sur la manière dont vous gérez la dotation des bacs dans vos territoires ?** »

Samuel POTIRON, Sirdomdi : Nous avons toujours permis aux usagers de choisir la taille de leur bac. Car nous considérons que la taille du bac n'est pas liée au nombre de personnes dans le foyer mais plutôt au mode de vie. Par exemple, un foyer de 4 personnes peut avoir un enfant présent uniquement le week-end ou ne pas manger à son domicile le midi.

Jacky BOURGET, Sirdomdi : Nous avons prévu 3 tailles de bac différents. Au départ, nous avons commandé une quantité importante de Bac 240 litres (les plus grands) pensant que les personnes pour « tenir plus longtemps » allaient choisir ce volume ce qui n'a pas été le cas. Ils ont choisi un volume inférieur pour privilégier une part fixe de la RI plus faible.

Samuelle MARIE, Questembert Communauté : Nous c'est l'inverse ! Nous faisons comme à Erdre et Gesvres, nous « imposons » la taille du bac car nous considérons qu'il n'y a pas que la production d'ordures ménagères qui entre en ligne de compte dans la part fixe du bac, mais également l'utilisation des déchèteries, la collecte des emballages. Même s'il existe des foyers qui font des efforts et utilisent également très peu les déchèteries, nous avons choisi d'appliquer cette règle pour éviter les dérives car il est très difficile d'identifier les comportements déviants et les comportements vertueux.

Jean-Paul NAUD, Erdre & Gesvres : Chez nous, nous avons imposé la taille des bacs au passage à la RI car nous n'avions aucune idée du comportement des usagers. Nous avons construit la grille tarifaire de cette façon pour « sécuriser » le budget.

Question 2 : **Mathieu POURÉ, Sucé-sur-Erdre** « **Pourquoi ne pas développer une application Smartphone pour accéder directement au calendrier de collecte, comme cela se fait pour connaître les vacances scolaires ?** »

Jean-Paul Naud, Erdre & Gesvres : Aujourd'hui, le calendrier est consultable sur le site internet www.trivolution.fr au format PDF. L'application Smartphone est une solution à étudier.

Question 3 : **Guy DESORMEAUX, Sucé-sur-Erdre** « **Pouvez-vous nous parler du changement de fréquence l'été ?** »

Jacky BOURGET, Sirdomdi : Cette question est intéressante et nous sommes bien placés pour y répondre, car nous avons 5 ans d'expérience maintenant. Sachant que notre territoire est semblable à Erdre & Gesvres dans le sens où nous ne sommes pas un territoire « touristique » comme Questembert Communauté. Nous possédons très peu de maisons



secondaires. Nous n'avons pas observé de variations de sortie de bac l'été depuis 5 ans. Il faut savoir en plus que changer une fréquence de collecte pendant une période de l'année est très difficile à gérer pour un prestataire notamment l'été ou les salariés/agents prennent des vacances. Multiplier par 2 les besoins alors que les effectifs sont moindres est difficile.

Samuelle MARIE, Questembert Communauté : La question pour nous ne se pose pas dans les mêmes termes, car nous sommes en régie. Cette souplesse nous permet de mieux gérer ce problème de personnel. Pendant 1 an l'été, nous étions également en C.05 ce qui a généré une grande gêne pour les professionnels du tourisme (restaurants, campings, ...) et des résidences secondaires. L'année suivante, nous sommes repassés à une collecte hebdomadaire l'été. Pour les résidences secondaires, chaque collecte hebdomadaire n'est pas forcément utilisée par tous mais cela leur laisse une possibilité supplémentaire de collecte qui s'adapte mieux à leur présence ou non dans leur logement.

Question 4 : Anatole CALMET, Treillières « Je n'ai pas bien compris l'intérêt d'insister autant en 1^{ère} partie sur la prévention et la réduction des déchets ? Changer la fréquence ne va rien changer en terme de réduction, pourquoi ne pas comptabiliser les usagers au POIDS plutôt qu'à la levée, ce qui aurait un impact sur la réduction ? »

Jacky BOURGET, Sirdomdi : Deux raisons principales s'opposent au système au poids. La 1^{ère} est une contestation importante des usagers sur le comptage du poids réellement mis dans leur bac. Un voisin peut avoir mis un sac à son insu, ce qui ne pose pas de problèmes dans le cas d'une redevance à la levée. La 2^{ème} est technique : c'est très compliqué de peser le poids d'une façon fiable.

Vincent POTIN, bureau d'études AJBD : L'objectif de la réduction de la fréquence de collecte est bien d'adapter les moyens aux besoins, pas de chercher à diminuer les quantités d'ordures ménagères. Très peu de collectivités ont fait le choix de la collecte de la redevance au poids en France pour les raisons évoquées par Monsieur Bourget. De plus, les rares exemples disponibles ne montrent pas de différence sensible entre les deux systèmes sur la réduction des OMR.

Question 5 : Michel GAUTREAU, Nort-sur-Erdre « Quels sont les moyens juridiques de lutter contre les incivilités autour des Points d'apport volontaire ? »

Samuelle MARIE, Questembert Communauté : Sur une vingtaine de cas en 2015, la responsable qualité du service s'est déplacée pour identifier les sacs déposés et dresser un procès verbal envoyé au procureur de la république. Les gendarmeries ont ensuite rencontré les contrevenants. Souvent, les gens commencent par nier, puis reconnaissent l'abandon de leur sac poubelle. Il faut savoir aussi que nos sacs jaunes sont numérotés. On peut donc savoir par qui ils ont été déposés.

Jacky BOURGET, Sirdomdi : Nous n'avons pas d'actions préventives particulières. Le Sirdomdi envoie parfois des courriers pour rappeler les consignes, un ambassadeur va aussi parfois sur place. Si vous avez la possibilité de connaître l'identité d'un usager qui laisse un dépôt sauvage en fouillant dans le sac, c'est bien de le faire. Il ne faut pas hésiter afin de lui adresser au moins un courrier, lui rappeler les consignes, voire le verbaliser.

En matière de verbalisation, chaque commune fait ce qu'elle veut, bien que nous incitions les maires à réellement exercer leur pouvoir de police. C'est la police municipale qui verbalise. L'amende peut aller de 50 à 1500 €. Cette action est importante. Sinon, les incivilités ne s'arrêtent pas.

Là aussi, le fait que des verbalisations soient dressées, est un atout pour obtenir la dérogation préfectorale. En effet, cela signifie l'implication de tous les acteurs, dont les maires et ses services.

Samuel Potiron, Sirdomdi : Nous constatons qu'environ 500 bacs, sur 40 000, (soit 1.25%) ne sont jamais présentés à la collecte. Pour le moment, nous n'avons pas mis en place de mesures particulières pour savoir pourquoi ces bacs ne sont jamais utilisés. Il peut y avoir de bonnes raisons : une gestion des déchets par les enfants de personnes âgées, des familles qui mutualisent, des habitations secondaires peu occupées... Pour notre secteur en tout cas, cela reste marginal. Nous avons pu constater que d'autres secteurs peuvent avoir une proportion de bacs non collectés bien plus importante. Nous imputons cela au contexte territorial... Y a-t'il des déplacements réguliers d'usagers vers des lieux où ils peuvent



facilement déposer leurs déchets : au bureau, dans des colonnes d'apport volontaire en "libre service" d'une collectivité voisine qui n'est pas en Taxe Incitative ?

Question 6 : **Martial GUILLEMOT, Nort-sur-Erdre** « Pourrions-nous faire une étude comparative des coûts entre les 3 territoires ? »

Elisabeth LUCAS : Nous avons essayé de faire cet exercice mais ce n'est pas possible de tirer des conclusions car rien n'est en fait comparable. Beaucoup de paramètres rentrent en jeu : l'historique, le nombre d'agents, le type de contrat de collecte...

Jean-Paul NAUD : On peut prendre pour exemple Questembert Communauté qui a 2 déchèteries pour 13 communes alors qu'à Erdre et Gesvres, nous en avons 7 déchèteries pour 12 communes !

Jacky BOURGET, Sirdomdi : Je constate que sur Erdre & Gesvres, vous avez des coûts faibles. Dans tout les cas, avec la redevance incitative, on maîtrise le budget.

Question 7 : **Mathieu POURÉ, Sucé-sur-Erdre** « Les cantines sont-elles également collectées toutes les 2 semaines ? »

Samuelle MARIE : Non, comme tous les gros producteurs, les cantines sont collectées 1 fois par semaine.

Question 8 : **Didier KESSAB, Grandchamp des Fontaines** « Question pour Questembert : comment fonctionne exactement votre système de sacs jaunes numérotés ? Ce dispositif pourrait être étudié sur Erdre & Gesvres si on reste sur une collecte des emballages en sacs. Et avez-vous fait une étude comparative financière entre régie/prestation ? »

Samuelle MARIE : Les sacs ont un numéro qui est enregistré sur le compte de l'utilisateur lorsqu'il lui est attribué, comme pour un bac pucé. Nous pouvons donc savoir qui a déposé un sac jaune qui reste sur la rue. Cette gestion pose par contre d'autres difficultés.

Nous n'avons jamais fait de comparatif régie/prestation car nous sommes depuis « toujours » en régie, cela nous apporte satisfaction.

Questions à étudier dans le cadre de l'étude technique

Question 1 : Impact et conséquence du choix de la taille des bacs laissé aux usagers ?

Question 2 : Impact et conséquence d'un maintien l'été d'une fréquence toutes les semaines des OMR ?

Question 3 : Impact et conséquence de ne pas intégrer un nombre de levées dans la part fixe de la RI ?

Question 4 : Impact et conséquence de prévoir une collecte en sac numéroté des emballages dans le cas du maintien de la collecte en sacs ?